



UN ENFANT A BESOIN DE SES DEUX PARENTS !

Montagny, le 10 octobre 2009

Monsieur le Conseiller d'État
Erwin Jutzet
Par courriel à dsj@fr.ch
Grand-Rue 26
1700 Fribourg

**Avant-projet de loi sur l'organisation de la justice
Procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller d'État,

Notre association est concernée à plusieurs titres par l'avant-projet cité sous rubrique que vous avez mis en consultation jusqu'au 15 octobre 2009. Nous vous remercions pour l'intérêt que vous accorderez à nos considérations et demandes.

Notre association, active sur le terrain comme dans les actions politiques et d'information, avait lancé le débat sur le processus et les améliorations possibles de l'ensemble du système dans les séparations des parents en déposant une motion populaire. Nous nous permettons encore de rappeler et préciser que ce n'est pas l'instauration d'une nouvelle juridiction qui nous paraît important mais bien l'approche et la gestion de ces situations par l'ensemble des intervenants.

Nous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'État, l'expression de notre parfaite considérations.

Valérie Bavaud

Secrétaire

Alain Nicolet

Président